

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 28 novembre 2017

Commission Administrative Paritaire  
NATIONALE / ACADÉMIQUE / LOCALE

## Conforter le nouveau statut, faire respecter nos droits !

VOTEZ



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

### Pour conforter le nouveau statut, pour faire respecter nos droits, votons !

Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU ont très largement contribué à la création du corps unique des Psychologues de l'Éducation nationale. C'est l'aboutissement d'une longue bataille de nos syndicats pour assurer la reconnaissance pleine et entière de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif.

Les psychologues de l'Éducation nationale ont un rôle important à jouer, auprès des élèves, de leurs familles, auprès des équipes pluriprofessionnelles, pour réduire les inégalités scolaires et au-delà les inégalités sociales.

Écoute, suivi, médiation, tout ce qui vise à favoriser l'épanouissement et le développement psychologique et social des enfants et des adolescents, leurs conditions d'études, leur réussite scolaire et l'élaboration progressive de leurs projets d'avenir, sont essentiels pour lutter contre les déterminismes.

La création du nouveau corps des Psychologues de l'Éducation nationale reconnaît l'ensemble de ces missions et conforte les spécificités de chaque spécialité : éducation développement et apprentissages (EDA) dans le premier degré, éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO) dans le second degré. Rejetant l'absorption d'une spécialité par une autre, tout comme un maintien défensif de positions clivantes, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU agissent ensemble pour obtenir un meilleur traitement et une égale reconnaissance des psychologues du premier et du second degré ainsi que de nouvelles améliorations.

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU sont les seuls à présenter dans toutes les académies et outre-mer des listes de candidat-e-s pleinement représentatives de l'ensemble de la profession et de ses spécialités.

**Votez sans attendre, dès la réception du matériel de vote, pour élire les candidat-e-s du SNES-FSU et du SNUipp-FSU, des équipes combatives et constructives qui vous défendront au quotidien.**

*Frédérique ROLET, secrétaire générale du SNES-FSU*

*Francette POPINEAU, Régis METZGER, Arnaud MALAISE, cosecrétaires généraux du SNUipp-FSU*

#### SOMMAIRE

p. 2

• Listes présentées par le SNES-FSU et le SNUipp-FSU

p. 3

• Ce que nous avons gagné

p. 3

• Ce que nous portons

p. 4

• Comment voter

# LISTE PRÉSENTÉE PAR :



## HORS-CLASSE du corps des psychologues de l'Éducation nationale



**Frédérique PENAVERE**  
D.C.I.O.  
Bourgoin-Jallieu (38)



**Françoise DALIA**  
Psy-ÉN EDA  
EE, Cambo les bains,  
circonscription de Bayonne (64)



**Marie-Agnès MONNIER**  
Psy-ÉN EDO  
C.I.O.  
Rouen (76)



**Natacha DELAHAYE**  
Psy-ÉN EDA  
EE, Provençaux,  
Reims (51)



**Marie-Christine JARRIGE**  
D.C.I.O.  
Gagny (93)



**Fabienne ROCHAT**  
Psy-ÉN EDA  
EE, Jean Jaurès,  
Martigues (13)

## CLASSE NORMALE du corps des psychologues de l'Éducation nationale



**Nathalie PANIER**  
Psy-ÉN EDA  
Circonscription Le Raincy  
Clichy-sous-bois (93)



**Géraldine DURIEZ**  
Psy-ÉN EDO  
C.I.O.  
Épinay-sur-Seine (93)



**Emmanuelle KOESSLER**  
Psy-ÉN EDA  
RASED de Fameck  
Florange (57)



**Sylvie BERGER**  
Psy-ÉN EDO  
C.I.O.  
Bourges (18)



**Thierry CHANSELME**  
Psy-ÉN EDA,  
E. René Cassin,  
Riom (63)



**Catherine BAS**  
Psy-ÉN EDO  
C.I.O., Amiens Nord,  
Amiens (80)



**Dorothee LAURENT-BERNARD**  
Psy-ÉN EDA  
E. Pierre Le Lec  
Audierne (29)



**Solenne OGIER**  
Psy-ÉN EDO  
C.I.O.  
Rennes (35)

# NOS MÉTIERS ENFIN RECONNUS !

# CE QUE NOUS AVONS DÉJÀ GAGNÉ :

## DANS LE PREMIER DEGRÉ

- L'obtention d'un statut de psychologue, clarifiant et confortant le métier dans le premier degré.
- La création d'un concours permettant le recrutement direct sur ces missions spécifiques et l'élargissement du vivier de recrutement, permettant ainsi de garantir l'avenir du métier dans le premier degré.
- La mise en place de formations spécifiques sur tout le territoire.
- Une coordination renforcée avec les psychologues du second degré.

## DANS LE SECOND DEGRÉ

- Une circulaire nationale de missions qui les précise et permet aux personnels et à leurs élu-e-s de mieux contrer les interprétations et les dérives locales.
- Un ancrage fort dans l'Éducation nationale permettant de mieux résister aux pressions des Régions et à leur volonté d'annexer ce pan déterminant du système éducatif.
- L'accès à la hors-classe pour toutes et tous, enfin.
- Une carrière des Psy-ÉN EDO identique à celle des autres corps du second degré, notamment avec l'accès à la classe exceptionnelle.

## L'ÉTAT DOIT RESPECTER SES ENGAGEMENTS !

- Mise en œuvre des mesures PPCR dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Respect, pour les Psy-ÉN EDO, des taux de promotion pour l'accès à la hors-classe
- Revalorisation de l'ICA des DCIO
- Revalorisation de l'indemnité des Psy-ÉN EDO
- Maintien de l'indemnité REP

**Nos candidat-e-s sont déterminé-e-s à mener la lutte pour obtenir le respect des engagements de l'État**

# CE QUE NOUS PORTONS :

## POUR TOUS LES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Un plan de recrutement pluriannuel et des créations de postes nécessaires pour alléger les effectifs que les psychologues ont en charge.
- L'accès effectif de toutes et tous à la hors-classe avant le départ en retraite.
- Une structure hiérarchique et fonctionnelle cohérente avec le statut du nouveau corps, notamment pour l'évaluation professionnelle.
- Un groupe de travail ministériel de suivi de la mise en place de la nouvelle formation (concours, contenus de la formation, affectation pour les stages en pratique accompagnée, évaluation...).
- Un plan de formation continue, avec des volets communs mais aussi spécifiques aux spécialités EDA et EDO.

## DANS LE PREMIER DEGRÉ

- Le développement de dispositifs d'aides internes à l'école afin que le-la psychologue puisse participer à l'élaboration de projets d'aide spécialisée en prévention et en remédiation, évitant ainsi un rôle limité au conseil aux enseignants ou à l'orientation vers des prises en charge médicalisées.
- Le passage d'un mouvement départemental à un mouvement académique préservant les acquis, tant pour les intégré-e-s que pour les détaché-e-s.
- Un fonds national et académique pour compenser les inégalités d'équipement selon les communes.

## DANS LE SECOND DEGRÉ

- L'alignement de l'indemnité de fonction des Psy-ÉN EDO sur celle des Psy-ÉN EDA : à corps unique, indemnité unique !
- La revalorisation de l'indemnité fonctionnelle des DCIO, le maintien de la NBI et sa généralisation à tous les DCIO.
- Le maintien et le développement d'un réseau de CIO relevant de l'État.

## VOTER POUR LE SNUIPP ET LE SNES, SYNDICATS DE LA FSU, MAJORITAIRES DANS LE PREMIER COMME LE SECOND DEGRÉ, C'EST :

### → ÊTRE REPRÉSENTÉ AU SEIN DES CAP

par des élus travaillant à vos côtés, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération, et soucieux de défendre l'intérêt de chacun dans le respect de nos missions et de notre statut.

### → DONNER PLUS DE FORCE À VOS ÉLU-E-S

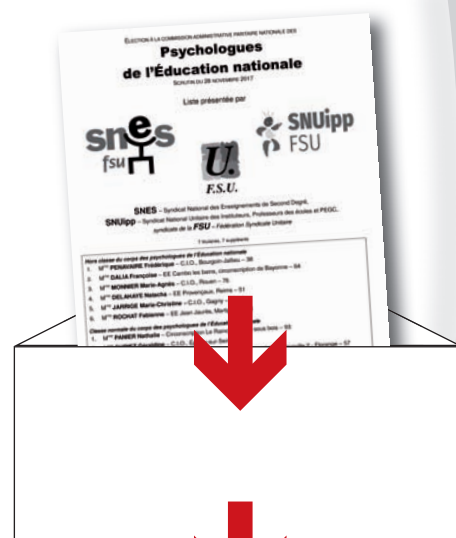
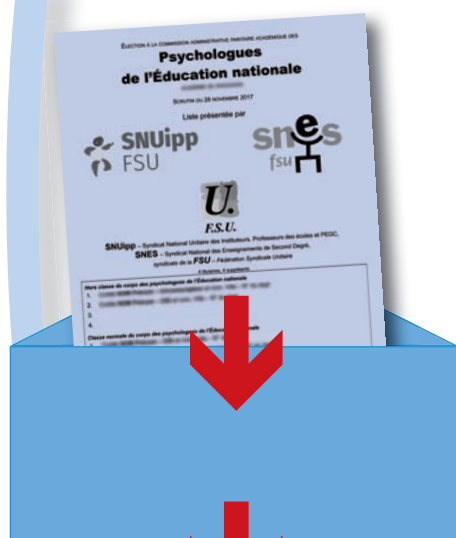
car chaque voix compte lorsque nos syndicats, attachés à l'unité et la cohérence du métier, fortement implantés dans les réseaux d'aide et les CIO, et soucieux de faire évoluer le système éducatif dans le respect des missions et statuts des personnels, interviennent face à l'administration.

# COMMENT VOTER ?

**VOTE À LA CAP  
ACADÉMIQUE OU LOCALE  
MATÉRIEL DE VOTE BLEU**

**VOTE À LA CAP  
NATIONALE  
MATÉRIEL DE VOTE BLANC**

**ATTENTION !**  
Il s'agit d'un vote  
**EXCLUSIVEMENT**  
par correspondance



**Enveloppe  
n° 1** anonyme  
Aucune mention  
Ne pas cacheter

**Enveloppe n° 2**  
Complétez  
lisiblement  
Signez  
Cachetez

Élection à la commission administrative paritaire  
académique ou locale des psychologues de l'éducation  
Nom : ..... Prénom : .....  
Grade : .....  
Affectation : .....  
Signature : .....

Élection à la commission administrative paritaire  
nationale des psychologues de l'éducation  
Nom : ..... Prénom : .....  
Grade : .....  
Affectation : .....  
Signature : .....

M. le président du bureau de vote pour les élections  
aux commissions administratives paritaires des  
psychologues de l'Éducation nationale T  
Rectorat / vice-rectorat de  
Adresse  
Code postal Ville

**Enveloppe T n° 3** prête à poster, fournie par l'administration, à cacheter,  
à poster afin qu'elle arrive au rectorat ou au vice-rectorat avant le 28 novembre 17h.

## Attention aux causes d'annulation de vote !

- ☛ Si une profession de foi est utilisée à la place du bulletin de vote.
- ☛ Si un bulletin de vote est modifié ou raturé.
- ☛ Si les mentions devant figurer sur les enveloppes n° 2 ne sont pas lisibles ou si elles ne sont pas signées.
- ☛ Si les enveloppes n° 2 et N° 3 ne sont pas cachetées.
- ☛ Si l'enveloppe T n° 3 n'a pas été postée ou arrive après le 28 novembre 17h.
- ☛ Si l'enveloppe T n° 3 est ouverte ailleurs qu'au rectorat ou au vice rectorat.

**VOTEZ**



**SNUipp  
FSU**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**